

PRÉVENTION INDIVIDUELLE



La prévention et/ou la protection individuelle s'effectue par trois types de programmes : programmes d'éducation à la sexualité, programmes de protection à l'égard des abus sexuels, et programmes visant le développement des habiletés sociales et émotionnelles. La prévention doit débuter dès l'enfance et se poursuivre jusqu'à la vie adulte. Les contenus vus dans ces programmes peuvent être regroupés sous cinq thématiques :

Biologique	anatomie du corps et/ou des parties intimes, cycles de la vie et/ou puberté
Comportemental	autodéfense, connaissance des choix et des conséquences en matière de sexualité, fonctionnement sexuel, prévention des grossesses et des ITSS
Corporel	connaissance de soi, conscience de soi, conscience du corps, langage corporel
Relationnel	relations d'amitié et amoureuse, relation de couple, relations sexuelles
Sexuel	abus sexuels, attouchements, consentement, dénonciation et/ou signalement, harcèlement, sécurité et/ou santé sexuelle, toucher acceptable ou non acceptable

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

DIFFÉRENCIER LE CONTENU

- Ajuster le matériel pédagogique et les notions en fonction du niveau de compréhension des participants.
- Modifier le rythme ou le contenu selon les besoins du groupe ou des personnes participantes.
- Séparer les personnes participantes selon le contenu ciblé (hygiène, masturbation, etc.).
- Organiser des séances pour favoriser le maintien des habiletés.

DIFFÉRENCIER LES PROCESSUS

- Combiner les méthodes d'enseignement : en groupe, en binôme, en individuel, etc.
- Partir des connaissances préalables et/ou des intérêts des personnes participantes.
- Répéter dans le temps les notions enseignées.
- Permettre un échange avec les personnes participantes afin de répondre à leurs questions.
- Utiliser le renforcement positif.
- Utiliser des référents visuels.

DIFFÉRENCIER LES PRODUCTIONS

- Pratiques impliquant plusieurs niveaux de systèmes : famille, responsables parentaux, professionnels, etc.

DIFFÉRENCIER L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET AFFECTIF

- Exposer les personnes participantes à différents milieux :
 - Situation de vie concrète et réelle soit *in situ* et/ou *in vivo* (pour les programmes d'éducation à la sexualité)
- Contextualiser les enseignements :
 - Mises en situation, jeux de rôles, poupées anatomiques
- Assurer le transfert dans le milieu de vie :
 - Documents pour les familles, pictogrammes

BÉNÉFICES

- ✓ Amélioration graduelle des compétences sociales et de protection à l'égard des abus sexuels.
- ✓ Acquisition graduelle de connaissances sur les relations amoureuses, l'intimité, les parties intimes, les attouchements, la prise de décision face à leur corps, etc.
- ✓ Adoption de comportements visant à faire respecter ses limites personnelles et respecter celles des autres.
- ✓ Renforcement du sentiment de confiance des personnes participantes pour discuter des sujets sexuels et des abus sexuels.
- ✓ Emploi d'un langage approprié afin de parler de sexualité.
- ✓ Moins de gêne dans l'utilisation des mots liés à la sexualité, notamment les organes sexuels.

AU QUÉBEC

Des programmes d'éducation à la sexualité contribuent à la prévention de la victimisation et de la perpétration des abus sexuels auprès d'une clientèle DI et/ou TSA :

- Le Programme d'Éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle (ÉVAAS)
- Le Programme d'éducation à la santé sexuelle pour les adolescents présentant une déficience intellectuelle (PESSADI).

D'autres programmes universels d'éducation à la sexualité sont également utilisés :

- Le Programme Haut les voiles
- Le Programme ESPACE

